

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS125

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 14

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 56 :

« *Art. L. 2242-14.* - La négociation mentionnée à l'article L. 2242-13... (*le reste sans changement*). ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision